

Sapeurs-Pompiers de la Seine-Maritime

Réf : N° 2019-BJSP-2-18306

Procès-verbal du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers

Vu le décret n° 2010-698 du 25 juin 2010 portant modification du décret n° 2000-825 du 28 août 2000, relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 08 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu les formations suivies aux dates des différentes sessions organisées par les sections de jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu les évaluations en date des 08 et 09 juillet 2019 ;

Vu les délibérations du jury qui s'est réuni en date du 12 juillet 2019 sous la présidence de M. le **commandant Pierre MACHILLOT** représentant M. le Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Seine Maritime

Vu les évaluations de rattrapage en date du 29 octobre 2019 ;

Vu les délibérations du jury qui s'est réuni en date du 06 novembre 2019 sous la présidence de M. le **commandant Ronan PHILIP** représentant M. le Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Seine Maritime ;

Composition du jury :

Président: M. le **commandant Ronan PHILIP**, adjoint au chef du groupement Formation et activités physiques,

M. **Daniel ROUSSE**, représentant le Directeur départemental de la cohésion sociale,

M. le **médecin de classe exceptionnelle Thierry SENEZ**, médecin-chef du service d'incendie,

M. le **commandant Hervé TESNIERE**, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers,

M. le **lieutenant 1^{ère} classe Christophe HUET**, officier de sapeurs-pompiers professionnels,

M. le **lieutenant Cyril DUPRÉ**, officier de sapeurs-pompiers volontaires,

M. le **lieutenant Philippe GILLES**, formateur ayant participé à la formation et titulaire au moins de l'unité de valeur définie à l'article 5 de l'arrêté du 08 octobre 2015,

M. le **lieutenant 1^{ère} classe Nicolas CIVES**, sapeur-pompier, titulaire de l'unité de valeur de formation d'encadrement des activités physiques de niveau 2.

Le jury décide que :

Le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers est attribué aux personnes dont les noms suivent, conformément au tableau de résultats en annexe.

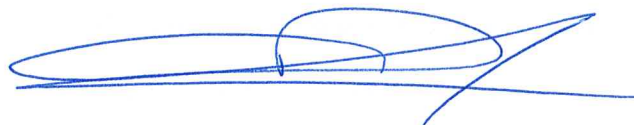
NOM	PRÉNOM	SECTION JSP	CATÉGORIE	REÇU/ÉCHEC*
ASSEZ	Steven	Pavilly	JSP	Reçu
BARBIER	Julien	La Feuillie	JSP	Echec Evaluation de la force des membres supérieurs Mise en situation ARI Mise en situation LSPCC et échelles à mains
BEAUMONT-RENARD	Clément	Plateau Est	JSP	Reçu
CANU	Cloé	Caux-Seine	JSP	Echec Endurance cardio-respiratoire Evaluation de la force des membres supérieurs
DESMAZURES	Guillaume	Plateau Est	JSP	Reçu
DHAUMONT	Alexandre	Caux-Seine	JSP	Reçu
DUMAIS	Maximilien	La Feuillie	JSP	Echec Evaluation de la force des membres supérieurs
HOFFMANN	Corentin	Pavilly	JSP	Reçu
LANGLOIS	Enzo	Plateau Est	JSP	Reçu
LESAGE-GREHAN	Orlane	Caux-Seine	JSP	Reçue
LESEIGNEUR	Maxime	Plateau Est	JSP	Reçu
LETELLIER	Enzo	Vallée d'Arques	JSP	Reçu
LUCAS	Théo	Pavilly	JSP	Reçu
M'ZALI	Naël	Eu	JSP	Reçu
MACAIGNE	Lucas	Caux-Seine	JSP	Reçu
MELISSE	Swen	La Feuillie	JSP	Echec Mise en situation ARI
PLOUARD	Mehdi	Vallée d'Arques	JSP	Reçu
PRUVOST	Raphaël	Luneray	JSP	Reçu
VAN DORPE	Alexis	Eu	JSP	Reçu

* En cas d'échec, indiquer U.V. ou épreuve(s) concernée(s).

Fait à Yvetot
Le 06 novembre 2019

Le Président du jury

M. le *commandant Ronan PHILIP*



Les membres du jury

M. Daniel ROUSSE



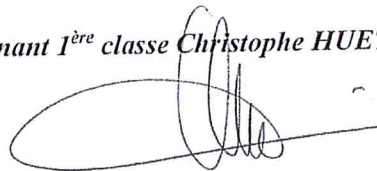
M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry SENEZ



M. le commandant Hervé TESNIERE



M. le lieutenant 1^{ère} classe Christophe HUET



M. le lieutenant Cyril DUPRÉ



M. le lieutenant Philippe GILLES

Absent excusé

M. le lieutenant 1^{ère} classe Nicolas CIVES

